MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

ARRÊTÉ

portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture, des secrétaires administratifs relevant du ministère chargé de l'agriculture et rattachés à ce ministre et des techniciens de formation et de recherche.

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son titre VI du livre II ;

Vu le décret n° 95-370 du 6 avril 1995 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu le décret n° 2011-489 du 4 mai 2011 modifié portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture ;

Vu le décret n° 2012-569 du 24 avril 2012 modifié portant statut particulier du corps des secrétaires administratifs relevant du ministère chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2022 portant institution et composition des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires du ministère chargé de l'agriculture ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections professionnelles du 8 décembre 2022 concernant la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture, des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture et rattachés à ce ministre et des techniciens de formation et de recherche ;

Sur proposition de la cheffe du service des ressources humaines du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Arrête :

Article 1er

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture, des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture et rattachés à ce ministre et des techniciens de formation et de recherche est fixée ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

Titulaires

- Madame Flora CLAQUIN, cheffe du service des ressources humaines, présidente ;
- Monsieur Marc CASTAINGS, sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Monsieur Arnaud SCOLAN, adjoint au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération ;

- Monsieur Antoine LEFEUVRE, chef du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Monsieur Etienne DELMOTTE, chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche ;
- Monsieur Gérald MICHEL, adjoint au chef du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Monsieur Patrick SEAC'H, inspecteur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Madame Anne BOSSY, directrice de l'institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture.

Suppléants

- Monsieur Xavier PAUL, chef du bureau de gestion des personnels de catégorie A et sous statuts d'emploi ;
- Monsieur Laurent JOURDAN-MARTINEZ, adjoint au chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche ;
- Madame Lorraine SAYÉ, adjointe au chef du bureau de gestion des personnels contractuels ;
- Madame Marine MOREAU, adjointe au chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche ;
- Madame Elodie DROUET, adjointe au chef du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Monsieur Thierry PLACE, inspecteur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Monsieur Martial PINEAU, inspecteur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Monsieur Jérémie PHILIBERT, chargé de mission au sein du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C.

B - Représentants des organisations syndicales

Titulaires

- Madame Sabine STOECKLIN (FO) ;
- Mme Sybille GANTOIS (Unis pour tous) ;
- Madame Candida FERREIRA (UNSA) ;
- Madame Joëlle LEBRETHON-MARY (L'Elan Commun) ;
- Madame Hadda BAHRI (FO)
- Madame Gwendoline PROSPER (UNSA) ;
- Madame Rosette THETIS (L'Elan Commun) ;
- Madame Soizic BLOT (FO).

Suppléants

- Madame Anne NAVARRE (FO) ;
- Madame Claudine GROSSHAENY (Unis pour tous)
- Monsieur Samuel PHELIPPEAU (UNSA) ;
- Monsieur Gaël VOISIN (L'Elan Commun) ;
- Madame Amélie REGNIER (FO) ;
- Monsieur Erwann COPPERE (UNSA) ;
- Madame Elisabeth ARNAUTOU-PAGES (L'Elan Commun) ;
- Monsieur Philippe CLAVELIN (FO).

Article 2

L'arrêté du 27 avril 2026 portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture, des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture et rattachés à ce ministre et des techniciens de formation et de recherche est abrogé.

Article 3

La secrétaire générale du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère chargé de l'agriculture.

Fait, le 13 OCT. 2026

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire

Pour la ministre et par délégation,

Le sous-directeur de la geston des carrières et de la rémunération

Marc CASTAINGS